



## Mensonges d'avocats et déontologie

-----  
Par gortozaran

Bonjour,

Un avocat a-t-il le droit d'annoncer à son client , des actions qu'il compte prendre pour sa défense, dans le seul but de l'inciter à accepter de signer un accord pour une nouvelle mission inutile ou perdue d'avance ?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

La notion de "perdu d'avance " est toujours relative.

Le client a le choix de prendre un 2ème avis et de réfléchir plutôt que signer les yeux fermés.

-----  
Par gortozaran

Merci, mais quand l'adversaire peut invoquer la prescription ? Je m'explique suite à un protocole transactionnel tripartite, pour la réécriture d'une décision de justice de 2012, une des parties à refusé de signer le protocole , 2 jours après la prescription de la décision de justice. Mon avocat m'a donc demandé de lui confier une nouvelle mission pour s'assurer de l'exécution du protocole signé par les 2 autres parties (dont moi même). Bien entendu; l'avocat a empoché l'argent, mais n'a rien pu obtenir, et n'a même pas tenté d'exécuter les actions qu'il m'avait annoncées !!